
LONDRES – Réunion du GAC : Nouveaux gTLD – Réponses du Conseil d’administration à l’avis du GAC
Samedi 21 juin 2014 – 16h30 à 18h00
ICANN – Londres, Angleterre

TOM DALE: Regagnez vos places pour reprendre la séance. Merci.

PRESIDENTE DRYDEN: Bonjour à tous. Encore une fois, nous demandons à tout le monde de revenir à sa place pour pouvoir reprendre la séance.

Nous allons donc commencer notre prochaine séance. Premièrement...
Donc premièrement, nous allons écouter un rapport général sur le programme des nouveau gTLD de la part du personnel de l’ICANN. Christine Willett va prendre quelques minutes pour nous présenter un résumé, comme elle l’a fait à d’autres moments, sur la situation générale du programme.

Et s’il y a des questions, des consultations, nous pouvons lui présenter ces questions et ces doutes.

Nous nous sommes centrés donc, pendant cet après-midi, sur certaines questions en suspens des nouveaux gTLD. Nous n’avons pas encore pu analyser toutes les réponses concernant les questions sur les sauvegardes qui nous ont été transmises de la part du NGPC. Mais c’est sur ces points-là que nous allons nous centrer pendant la réunion de Londres. Nous allons le faire aussi sur les protections pour les OGE et

Remarque : Le présent document est le résultat de la transcription d'un fichier audio à un fichier de texte. Dans son ensemble, la transcription est fidèle au fichier audio. Toutefois, dans certains cas il est possible qu'elle soit incomplète ou qu'il y ait des inexactitudes dues à la qualité du fichier audio, parfois inaudible ; il faut noter également que des corrections grammaticales y ont été incorporées pour améliorer la qualité du texte ainsi que pour faciliter sa compréhension. Cette transcription doit être considérée comme un supplément du fichier mais pas comme registre faisant autorité.

toutes les protections correspondant au Croissant Rouge et à la Croix Rouge. Je crois que nous avons une bonne entente dans le comité sur les prochaines passes à suivre.

Maintenant, je cède la parole à Christine.

CHRISTINE WILLETT:

Merci, Madame la Présidente.

Bonjour à tous. Je m’appelle Christine Willett. Je fais partie du personnel de l’ICANN. Je vais vous présenter un résumé mis à jour sur le programme des nouveaux gTLD. Jusqu’ici, nous avons délégué 320 nouveaux noms de domaine de premier niveau par l’intermédiaire du programme des nouveaux gTLD. Nous avons signé 440 contrats avec les registres pour les opérateurs de gTLD. Il y a 1 721 candidatures actives qui sont encore dans le programme. Et 203 ont été retirées.

Pour Mars 2014, nous avons un total de 233 ensembles de caractères controversés. 82 d’entre eux ont trouvé une solution et il en est resté 151 qui attendent encore une résolution.

Nous travaillons à une évaluation prioritaire communautaire et à la question des enchères, comme deux des mécanismes de l’ICANN pour la résolution des controverses ou des conflits, nous avons publié les résultats pour neuf évaluations de priorité communautaire. L’un des résultats était favorable. Et le candidat pour HOTEL a pu enfin rester et il a reçu la priorité par l’intermédiaire de ce processus d’évaluation des priorités communautaires.

Il y a maintenant cinq candidatures supplémentaires évaluées par ce mécanisme CPE d’évaluation des priorités communautaires. Et il y a encore 10 autres candidats qui seront élus pour une participation dans l’avenir.

L’ICANN a fait sa première enchère comme mécanisme de derniers recours pour résoudre des litiges. Cette enchère a eu lieu le 4 Juin et la question a été résolue. Il y a aussi toute une programmation d’enchères supplémentaires pour le mois de Juillet. Mais ces ensembles de caractères en litige ont été résolus d’eux-mêmes ou ils ont été reportés par suite de la collision des noms qui n’a pas encore été résolue.

Donc nous avons plus d’enchères programmées pour le mois d’Août et pour chacun des mois suivants jusqu’en 2015, Janvier 2015.

Nous allons continuer à notifier les candidats du moment où ils peuvent se présenter à ces enchères. Nous voyons qu’il y a un bon nombre de chaînes de caractères en litige conflictuel qui sont résolus d’eux-mêmes.

L’équipe fait des progrès continuels. Elle améliore la capacité opérationnelle et la largeur des bandes. Elle travaille avec les candidats sur une base individuelle lorsqu’ils ont des problèmes ou lorsqu’ils doivent faire face à certaines objections ou d’autres écueils au fur et à mesure qu’ils avancent dans le programme. Bref, voilà ce que je peux vous commenter sur l’état de la question des nouveaux gTLD. Mais je serai très heureuse de répondre à vos questions sur d’autres activités.

PRESIDENTE DRYDEN: Merci Christine. Maintenant, c’est la Commission de l’Union Africaine qui prend la parole.

AFRICA: En premier lieu, Christine, soyez la bienvenue. Et merci beaucoup. Je le dis très sincèrement. Et nous sommes très heureux d’avoir pu travailler avec vous l’année dernière dans la délégation de.AFRICA et tout ce qui était lié à ceci.

Ce que je vais dire n’est pas une plainte ni une remise en question. Je veux tout simplement comprendre.

Je ne sais pas si lorsque j’ai parlé auparavant, vous m’avez entendu parler de la frustration des gens parce que les gens ne comprennent pas comment les choses se passent ou parce qu’ils ne sont pas bien informés.

Il me semble – mais vous me corrigez si je me trompe – l’IRP pour.AFRICA qui a été enfin engagé en premier lieu ne semble pas avoir eu de fin. Après un mois, deux mois, trois mois, un an, il semblerait qu’on n’ait pas trouvé de solution. Je voudrais donc avoir un éclairage à propos de cela.

Puis numéro deux: est-ce que vraiment l’IRP se centre sur cela – le processus où l’on révisé la décision qui a été adoptée par suite de l’avis du GAC.

Pourquoi est-ce que cela est composé par des non Africains, si je peux le dire de cette façon. Pourriez-vous me le dire?

Et enfin, j'ai cinq propositions ou cinq candidatures ou cinq recommandations pour vous, pour que nous puissions travailler ensemble les uns à côté des autres afin de résoudre ces problèmes concernant.AFRICA. Merci beaucoup.

PRESIDENTE DRYDEN: Christine, ou quelqu'un d'autre, voudrait répondre à ceci?

CHRISTINE WILLETT: Merci beaucoup à la Commission de l'Union Africaine du commentaire qui a été fait.

Pour partager l'information et pour être claire, le panel de révision indépendant est spécifié dans les règlements de l'ICANN. C'est l'un des trois mécanismes de responsabilité de l'ICANN pour s'assurer que le personnel de l'ICANN et le Conseil d'Administration et les processus puissent rendre compte de ce qu'ils font. Nous suivons ainsi nos processus et nos procédures, le panel de révision est en soit un mécanisme où les actions prises par le Conseil d'Administration sont examinées et analysées encore une fois.

Pour le cas de la question liée à.AFRICA, – je cherche la date – les discussions ont débuté au moins d'Octobre mais le mémorandum a été présenté en Mai.

Donc le processus n'est pas un processus du personnel de l'ICANN. La question fait l'objet du travail d'un panel de révision indépendant.

L’ICDR est l’organisme indépendant qui fait son arbitrage pour l’ICANN au nom des parties.

C’est à eux d’établir les délais et c’est à eux de suivre le processus dans ce type de cas.

Nous devons donc attendre leur publication et leur notification sur les délais spécifiques.

Il y a certains critères généraux sur le site Web concernant le processus de révision indépendante et les mécanismes de responsabilités de façon générale. Mais pour un cas spécifique, le délai individuel c’est quelque chose qui devrait être établi par ce panel et le groupe qui a abordé la question.

La deuxième question que vous avez posée est liée à l’objet, disons l’objet. Ce n’est pas la candidature. Ce n’est pas la nature de la candidature. Mais une révision indépendante de la décision prise par le Conseil d’Administration. Et d’après ce que je comprends, la décision du Conseil d’Administration d’accepter l’avis du GAC pour rejeter d’autres candidatures pour.AFRICA.

Voilà la question qui était évaluée.

Quant à la composition du panel, je ne peux pas parler au nom du panel de l’ICDR, mais c’est quelque chose que je peux présenter à l’équipe qui travaille de manière plus étroite avec eux pour savoir quelle est la composition de ce panel.

Je ne sais pas si cela répond à votre question? Mais j’écouterai tout ce que vous aurez à me dire ou les recommandations que vous aurez à me faire.

AFRICA:

Mon collègue a une autre question. Et puis ensuite je passerai aux recommandations.

Lorsque nous parlons des délais, je crois que vous devriez être sensible à combien ce thème est sensible, préoccupant pour l’Union Africaine et pour le continent Africain. Nous avons vu une année s’écouler. Il y a des milliers de gTLD qui ont été enfin délégués. Et.AFRICA sera marginalisé parce qu’il doit concurrencer des milliers d’autres TLD qui ont été lancés. C’est une question vraiment importante et grave et c’est pour cela que nous insistons là-dessus.

Cela fait partie des recommandations de l’ATRT et de l’ICANN. Pourquoi est-ce qu’on n’a pas enfin déterminé tout cela auparavant? Si cela faisait partie des règlements, pourquoi cela n’a pas été fait auparavant? Vous ne pouvez nous donner une date tentative pour savoir quand on commence et quand est-ce qu’on termine? Il faut que nous ayons des informations précises sur ces points, s’il vous plaît. Merci.

CHRISTINE WILLETT:

Oui, merci. Nous comprenons combien le thème est préoccupant et l’importance de ce thème pour tout le continent Africain. Nous n’entendons pas prendre cela à la légère. C’est une question de suivre les règlements de l’ICANN et les procédures pour rendre des comptes,

pour être responsable devant le Conseil d’Administration. Je sais que vous n’allez pas être satisfaits de cette réponse mais j’apprécie votre point de vue.

Nous allons prendre note de ce que vous avez demandé pour trouver une plus grande transparence, une plus grande visibilité dans les délais concernant cette matière. Je vais vous mettre en contact avec mon équipe pour voir si nous pouvons faire quelque chose par rapport aux délais et aux dates butoirs et à l’information que nous pouvons avoir du panel ICDR.

AFRICA:

Moi je vous avais promis certaines recommandations. Je voudrais en parler. Merci beaucoup de votre réponse et de vos efforts. Je voudrais vous demander de me rendre service cinq fois. Je n’ai pas dit une fois mais cinq fois.

[Rires]

La première fois: jusqu’ici, nous sommes une partie concernée, une partie contractuelle. Et nous voulons nous assurer que nous sommes correctement informés sur les délais. Nous devons recevoir l’information en temps voulu et de manière correcte. Il ne faut pas que je rentre sur Google ou tout autre moteur de recherche pour trouver l’information. Il faut que vous me disiez, vous et votre équipe, ce qui arrive, et cetera.

Deuxième fois pour me rendre service: j’espère que vous aurez une attitude vraiment proactive en envoyant des emails pour vous assurer que nous recevrons l’information sur ce qui se passe.

Troisième service: nous avons besoin de plus de clarté dans le processus. Nous ne voulons pas que l’on révise les règlements de l’ICANN ou ce type de chose. Ce que nous pensons, c’est que ce qui est essentiel, c’est de donner un bon fondement à la décision du Conseil d’Administration. Et que cela soit justifié par la lecture et l’information que nous avons, il semble bien que l’activité est plutôt concentrée sur ce qui se passe par rapport aux règlements.

Quatrième service que nous vous demandons: un plan B. Quelles sont les possibilités, les alternatives au cas où les recommandations que vous présenteriez ne serez pas satisfaisantes pour nous? Nous, en tant que partie contractuelle, comment cela va se passer? En quoi est-ce que cela va nous porter atteinte ou pas? Nous en tant que clients, c’est vous qui signez le contrat avec nous. C’est quelque chose que nous avons signé.

Comment pouvons-nous faire les choses pour que ce soit profitable pour tous? Et enfin, dernière service: nous vous prions instamment de réduire les délais. Comme je vous le dis, la patience a une limite, les ressources sont gaspillées dans beaucoup de pays.

Il y a beaucoup de réunions internationales. Mais il faut que nous informions notre ministre dans le mois de Septembre, entre le 15 et le 19, tous les ministres responsables de ces thèmes sur les technologies

de l’information et de la communication se réunissent en Zambie. Et ils vont me demander d’informer sur les progrès à cet égard. Nous devons donc pouvoir leur donner les réponses pour qu’ils puissent prendre leurs décisions. La position de l’Afrique doit être clairement établie pour ce moment-là.

Veillez nous donner quelque chose pour que nous puissions donner une réponse positive. Merci beaucoup.

AKRAM ATALLAH:

Merci beaucoup de vos questions et de vos inquiétudes. Nous comprenons la pression à laquelle vous êtes soumis. Nous sommes sous cette même pression aussi, croyez-moi. Nous allons nous assurer de résoudre ce problème dans les plus brefs délais.

Vous savez, il ne faut pas discuter de cela publiquement. Mais la transparence de l’ICANN nous permet de recevoir enfin avec plaisir ce type de discussions. Nous aurons des réunions avec vous, des réunions régulières pour vous mettre au courant des progrès, pour que vous sachiez à quel moment certaines questions vont être résolues.

Pour notre part, nous allons accélérer autant que possible ce processus. Vous pouvez comprendre que c’est une question concernant trois parties.

Alors, lorsque nous ne participons pas directement, nous ne pouvons pas réduire les délais pour le processus. Vous avez notre engagement pour accélérer le processus et pour faire aussi vite que possible. Et nous

allons nous entretenir plus souvent et partager des informations pour être aussi transparents que possible.

PRESIDENTE DRYDEN: Maintenant la Commission Européenne, l’Italie, l’Iran et le Royaume-Uni.

COMMISSION EUROPEENNE: Merci, Madame la Présidente. Je n’ai pas beaucoup de choses à répéter par rapport à ce que j’ai dit avant concernant.VIN et.WINE. Je crois que vous devez savoir que cela empêche et endommage notre confiance par rapport à l’ICANN sur le travail de protéger l’intérêt public. Et c’est une question essentielle d’intérêt public pour l’Union Européenne. C’est une question vraiment sérieuse et cela pourrait être résolu si vous écoutiez ce que nous avons à dire.

Ce que je peux dire maintenant – et vous nous avez demandé si nous avons des questions à poser au personnel de l’ICANN. Vous avez dit que la plupart des conflits entre les candidats se résolvait entre les candidats eux-mêmes. Je voudrais savoir comment cela se passe.

Deuxièmement, je voudrais que l’on nous explique comment sont résolus les conflits avec d’autres parties prenantes, avec d’autres unités constitutives et avec les candidats. Moi je dirais que dans les régions Européennes et même aux Etats-Unis où l’on produit du vin, on essaie de trouver une solution par des négociations. Alors comment l’ICANN peut-elle réagir face à ceci? Merci beaucoup.

CHRISTINE WILLETT:

Merci. Je vais essayer de répondre à la question des ensembles de caractères conflictuels. Les candidats résolvent les problèmes, les litiges entre eux et on nous informe qu’il y a des enchères privées réalisées avec certaines parties qui sont d’accord pour, justement, participer à ces enchères.

Il y a peut-être des négociations commerciales individuelles. Nous, nous sommes informés du fait qu’il y a un conflit, un litige qui a été résolu parce que nous pouvons voir que l’une des candidatures est toujours active.

Donc, parmi les mécanismes actifs de l’ICANN, en ce sens qu’il peut y avoir une enchère ou un CPE pouvant voir quels sont les candidats encore actifs et nous pouvons savoir que cela a été résolu. Voilà pourquoi ils utilisent entre eux les mécanismes.

Nous n’y participons pas. Nous ne sommes pas informés, nous ne faisons pas partis de ces activités extérieures.

Vous avez aussi demandé comment un candidat individuel peut résoudre des négociations commerciales avec d’autres entreprises. Encore une fois, le Conseil d’Administration de l’ICANN ne participe pas. Nous, on n’est pas concerné par ces activités. Nous n’avons pas cette information.

PRESIDENTE DRYDEN:

Merci beaucoup. Maintenant l’Italie, s’il vous plait.

ITALIE:

Merci. Ma question concerne l’évaluation du processus de progrès des processus de mise en œuvre de nouveaux gTLD.

J’ai une question concernant certains chiffres dont vous nous avez parlé. La première question, suivant les contrats qui ont été signés, 440 il me semble que vous avez dit. Alors que les nouveaux gTLD qui ont déjà été délégués sont au nombre de 300 et quelques – je ne me souviens pas exactement du chiffre. La question est la suivante: moi, j’ai remarqué, il y a peu de temps, que le pourcentage des chaînes de caractères déléguées augmente au cours de ces derniers mois. Cela signifie peut-être que le processus de toutes les étapes intermédiaires avant la délégation des chaînes de caractères s’est accéléré. Je ne sais pas si c’est une impression correcte de ma part ou si je me trompe.

Je pense que le GAC aurait besoin aussi d’une évaluation sur le processus d’accès dans l’étape opérationnelle réelle. Par exemple, vous avez une période préalable à l’enregistrement du nouveau gTLD. Il faudrait savoir donc, combien parmi ces 300 et quelques sont déjà opérationnels, de ces nouveaux gTLD. Parce que ces données seraient vraiment importantes pour pouvoir avoir une évaluation de la manière. Et ce pour les utilisateurs aussi, enfin les noms secondaires sont disponibles pour le public en général. Voilà.

Merci.

CHRISTINE WILLETT:

Merci l’Italie. En ce qui concerne le progrès du processus, c’est vrai. Nous avons signé 440 contrats. Et nous avons délégués 320 gTLD. Si le processus s’accélère, vous avez demandé? Je crois que le processus intérieur n’est pas accéléré. Je crois que nous avons une capacité opérationnelle pour enfin gérer la vitesse à laquelle les candidats veulent parvenir à la signature du contrat.

La plupart des candidats, et c’était plus de 1 900 candidats, on leur a demandé de signé leur contrat avant le mois de Mars de cette année. Cependant, il y a eu moins de 600 ayant répondu à cette indication qui leur avait été envoyée. Voilà pourquoi nous avons ces retards. Nous avons signé 440 contrats mais il nous reste moins de 200 candidats qui continuent à travailler de façon active avec l’ICANN pour parvenir à ce contrat de registre. Nous estimons qu’il y a différentes raisons pour lesquelles certains candidats ne veulent pas parvenir à l’étape de signature des contrats.

Mais nous avons une capacité pour le travail. Et cela nous permet de traiter ces candidatures et parvenir plus rapidement à la phase contractuelle.

En plus, la plupart des objections ont été résolues. Nous avons maintenant juste 13 objections individuelles en suspens. Et dans ces cas particuliers, les deux parties ont travaillé sur cela. Il n’y a plus de retard par rapport aux objections et par rapport à la passation de contrats. Je suis sûre que vous savez déjà que dans les gTLD, on a pris plusieurs mesures pour avancer sur la plupart des avis du GAC. Cela nous a permis d’avoir une grande quantité de candidats avançant vers l’étape de la signature des contrats.

Vous avez posé la question sur la date butoir pour être opérationnel. Je crois que sur le site Web nouveau gTLD, nous avons toute l’information pour l’enregistrement publiée chaque semaine. On dit combien de nouveaux gTLD arrivent à l’étape de sunrise ou qui ont complété le processus.

J’espère que cela répondre à votre question.

PRESIDENTE DRYDEN:

Maintenant l’Iran, le Royaume-Uni, la Belgique, les Etats-Unis, la Norvège et il me semble que nous devons ensuite finir cette séance. Ensuite, nous attendrons parler de tout ce qui comprend la conformité. Nous devons finir à 6 heures et demi aujourd’hui. Il faut que vous teniez tous compte du temps disponible.

L’Iran maintenant.

IRAN:

Merci Madame la Présidente. Avant que vous commenciez votre rapport, je pensais vous présenter un résumé de ce dont nous avons discuté avant cette séance. Et j’ai attendu pour poser ma question pour voir ce qui se passait. Il s’agissait de débats importants, chaleureux, on a parlé de frustration, de déception, de manque de confiance, de déclarations assez, disons, liées à l’affectivité et ainsi de suite. Donc, moi je voudrais résumer un peu le résultat. Et nous pourrions parler de cela après.

Mais en premier lieu, pour aborder le terme qui nous occupe, je voudrais d’abord pouvoir disposer des statistiques dont vous nous avez parlé au début pour savoir où elle est placée, pour voir comment on peut y accéder.

Après avoir commencé le processus de nouveaux gTLD, certains gouvernements ont dit que le processus pouvait avoir des difficultés. Et en fait, cela a été le cas.

Premièrement, certaines de ces difficultés peuvent être naturelles, elles peuvent être incontournables mais il faut que nous les évaluions de manière très prudente.

Il semble bien qu’il y ait certains signaux qui marquent une absence de transparence dans le processus et il faut que nous fassions très attention à cette question.

Qu’il s’agisse de manque de transparence ou que cela soit dû à la complexité du problème ou d’autres facteurs que nous méconnaissons pour le moment.

La question de l’IPR est vraiment très très complexe. C’est une question très difficile. La semaine dernière, j’ai remarqué quelque chose de semblable dans une autre organisation internationale. C’était un très grand débat entre deux parties: un pays du continent américain et d’autres nombreux pays sur le vieux continent.

Et l’on a demandé aux membres de la réunion de prendre une décision et j’ai dit que ce n’était pas aux membres présents dans la réunion de prendre la décision.

L’assemblée ne pouvait pas décider de cela, ni par consensus ni par une majorité simplement parce que la question est très complexe et qu’elle ne peut pas être résolue par ce type de décision.

Ma question, madame, est la suivante. Premièrement, avez-vous d’autres cas où cet IPR aurait été présenté? Si oui, est-ce que c’était dans un autre cas et pourquoi? Et si ce n’était pas le cas, pourquoi est-ce que cela s’est présenté pour le cas de.AFRICA?

Autrement dit, pourriez-vous gentiment identifier les circonstances et les conditions ayant poussé à appliquer cet IPR dans ce cas particulier? Et si ce n’était pas le cas, pourquoi cela n’a été appliqué qu’à.AFRICA? J’ai besoin d’une réponse à cette question, s’il vous plait.

En plus, Madame, je crois que nous faisons face à des situations vraiment très difficiles et il se peut que nous endommagions encore plus la confiance déposée dans le processus et les difficultés face à l’ICANN. Cela met en danger l’unité et l’intégrité du GAC. Et en plus, bien sûr, cela peut porter atteinte à la réputation du GAC. Le GAC présente son avis. Quelques fois, on ne suit pas notre avis et l’avis du GAC. Parfois, les raisons pour lesquelles cet avis n’est pas appliqué ne sont pas tout à fait convaincantes. Et nous en sommes à un moment très important, où tous les processus de l’ICANN, tous les processus de l’Internet sont très attentivement observés partout dans le monde.

Il faut que nous soyons vraiment très prudents, très sages. J’ai besoin de réponses à ces questions. Il se peut que certains thèmes ne soient pas du ressort ou de l’autorité ou de la responsabilité de l’ICANN. Mais l’ICANN doit tenir compte de ces points que je viens de mentionner.

Il se peut qu’on ne puisse pas intervenir, mais il faut que nous trouvions des solutions. Les nations, les peuples ont exprimés leurs désillusions, leurs problèmes mais, jusqu’ici, nous n’avons pas entendu de propositions pour résoudre le problème et comment le résoudre. Nous avons besoin de solutions. Parfois, c’est bien, c’est très bien de soulever un problème mais c’est très bien aussi de trouver des solutions.

Nous tous ensemble, l’ICANN, le GAC, nous tous ensemble, nous avons essayé de trouver les manières, les options pour résoudre les questions très complexes telles que les identificateurs géographiques, les IPR et d’autres, auxquelles participent des entités qui ne sont pas au sein du GAC ni au sein du l’ICANN.

Parfois, nous ne sommes pas capables ou nous ne sommes en mesure de faire quoi que ce soit. Mais comment pouvons-nous résoudre cela? Voilà donc les questions pour lesquelles je voudrais avoir une réponse. Merci beaucoup.

PRESIDENTE DRYDEN:

Merci beaucoup l’Iran. Je ne sais pas si vous voulez répondre maintenant? Oui.

CHRISTINE WILLETT:

Oui, je pense que nous pouvons répondre à certains points qui ont été soulevés.

En premier lieu, vous avez demandé les statistiques que j’ai partagées avec vous. Elles sont publiées hebdomadairement sur le site Web du nouveau gTLD.

Je peux ensuite partager le lien avec tout le groupe pour que vous puissiez consulter ces statistiques-là.

Vous avez posé la question sur le Panel de Révision Indépendant et sur le processus de l’IRP, et sur la raison pour son application.

Tous les cas ayant besoin de cette révision indépendante sont publiés sur le site Web icann.org. Il y a six cas qui ont été présentés sur le site icann.org, dont trois liés aux nouveaux gTLD..AFRICA n’est pas le seul donc.

Je veux donc souligner que ce panel indépendant fait une révision et c’est l’un des mécanismes clés de responsabilité de l’ICANN et qui est établi par le règlement. Ce n’est pas quelque chose que le Conseil d’Administration ou le personnel de l’ICANN commence. L’occasion existe, les mécanismes existent pour que les contractants ou qui que soit au sein de la communauté puisse soulever une question avec le personnel, avec le Conseil d’Administration de l’ICANN par rapport à leurs activités ou à leur absence d’activités.

Dans ce cas particulier, ça a été une tierce partie qui a présenté une réclamation. C’est un arbitrage ou une question légale qui est géré par l’ICR, qui est le Centre International pour la Résolution de Litiges. C’est tout ce qui concerne les nouveaux gTLD. J’espère que cela aura répondu à la question que vous aviez posée. Merci.

PRESIDENTE DRYDEN: Le Royaume-Uni.

ROYAUME-UNI: Merci, Madame la Présidente. Merci, Christine de nous avoir présenté ce rapport très utile d’ailleurs. Nous pouvons regarder les pages sur le site Web mais lorsque vous le présentez si efficacement, c’est vraiment très utile pour nous.

Nous cherchons tous l’uniformité dans les décisions de l’ICANN. Uniformité ou cohérence dans deux sens. Entre ce que vous faites et aussi la cohérence avec l’avis du GAC.

J’ai été notamment intéressé à mentionner la question du.HOTEL et la décision de donner la priorité parce que cela a trait à l’évaluation du CPE. Et pas avec l’industrie hôtelière mondiale. Ceci concerne une communauté, il faut la cohérence avec l’avis du GAC pour donner la priorité aux candidatures qui ont le soutien démontrable de la communauté. Mais où on en est pour.HOTELS? Comme nous l’avons dit dans notre avis, il devrait y avoir une ligne cohérente entre eux parce que nous ne voulons pas qu’il y ait une confusion pour les consommateurs.

Pour ce qui est de la décision de.HOTELS, que s’est-il passé avec les autres candidats? Il y a l’industrie globale des hôtels, de l’activité hôtelière. Parce que j’imagine qu’il va y avoir plus de candidatures pour.HOTELS.

Finalement, si cela est résolu, si j'ai bien compris, cela sera fait à travers un processus de controverse. Mais le même principe appliqué à.HOTEL ne va pas être appliqué au cas de.HOTELS. Alors, quand cela arrivera à la communauté pour résoudre le.HOTELS, il ne se passera pas la même chose avec.HOTELS. Alors si on fait une erreur et on met un S, alors cela peut vous amener n'importe où. Il faut éviter les situations de confusion pour les consommateurs.

Alors je vous pose la question. Comment on fait pour concilier la question de.HOTEL et de.HOTELS? Parce que le GAC a conseillé de ne pas le faire. On n'a qu'une seule chaîne de caractères, hôtel, au singulier, mais pas les deux, parce que c'est la source de la confusion. J'aimerais bien écouter une explication là-dessus.

Merci.

CHRISTINE WILLETT:

Merci le Royaume-Uni. La candidature pour.HOTEL était une candidature communautaire, qui a été choisie pour avoir la priorité.

La question du CPE et l'évaluation de la communauté est différente de la question du singulier et du pluriel. Nous savons que le GAC nous a donné son avis sur la question d'hôtel au singulier et pluriel. Et on a tenu compte de l'avis du GAC. Le NGPC en a tenu compte.

Donc, sur les décisions qui ont été faites jusqu'à ce jour par le NGPC par rapport au singulier et au pluriel, et bien, le NGPC a dit de ne pas entrer en controverse avec ces chaînes propices à confusion. Nous avançons pour la résolution de litiges dans certaines chaînes. Il y en a qui ont été

déjà déléguées, d’autres ont signés les contrats. Et nous comprenons et nous respectons la position du GAC.

AKRAM ATALLAH:

Pour couvrir quelques points qui ont été mentionnés. Le panel de similitude de chaînes de caractères qui fait la révision des chaînes de caractères a trouvé qu’ils n’étaient pas similaires. Alors, l’avis du GAC pour le NGPC était de reconsidérer la question de la similitude des chaînes de caractères. Le NGPC l’a fait et on a décidé d’avancer avec les candidatures.

Et notamment la cohérence veut dire que nous n’avons pas fait cela dans d’autres chaînes de caractères. Alors.HOTEL et.HOTELS font l’objet d’une considération différente.

J’espère que vous comprendrez que nous sommes en train de mettre en place un guide et on ne développe pas de politique dans le guide de candidature. Alors toutes ces politiques ont été développées par la communauté pendant assez longtemps et le programme des nouveaux gTLD met en place ces politiques et il ne les change pas.

Merci.

PRESIDENTE DRYDEN:

Maintenant, la Belgique.

BELGIQUE: Merci, Madame la Présidente. Mon intervention a trait à la chaîne de caractères.SPA. La Belgique prend note de la décision du NGPC en tant que réaction à l’avis du GAC de Singapour. Nous avons analysé la question mais il y a encore des questions qui ne nous semblent pas tout à fait claires.

Il semblerait que les candidatures vont progresser suivant le processus normal. Pouvez-vous nous donner des informations sur ce que cela veut dire, le « processus normal »? Et du point de vue concret, quelles sont les prochaines démarches de ce processus?

CHRISTINE WILLETT: La chaîne de caractères.SPA a été demandée par deux candidats. Alors, pour avancer avec le programme normal, cela voudrait dire avancer vers la résolution des litiges entre ces deux candidats. Ceci peut être résolu par une vente aux enchères ou attendre une résolution entre les partis, qu’ils arrivent eux-mêmes à un accord. Ce qui permettrait d’arriver au contrat à un seul des candidats. Voilà le processus normal pour ces gTLD.

PRESIDENTE DRYDEN: Ok. Les Etats-Unis.

ETATS-UNIS: Merci, Madame la Présidente. Merci beaucoup aux collègues de l’ICANN d’avoir pris du temps suffisant pour être ici réunis avec nous cet après-midi.

Nous sommes concentrés sur le tableau de bord du NGPC du 6 Juin. Et, à vrai dire, je dois dire que les commentaires que je vais partager avec vous sont des commentaires préliminaires parce qu’on a reçu cela très tard et nous n’avons pas eu le temps suffisant de faire une analyse exhaustive et détaillée des arguments du NGPC. Mais je crois que c’est une bonne occasion de partager ces préoccupations avec vous. Et je les partage aussi pour la première fois avec les collègues du GAC. Je vous demande donc d’être patients.

L’opportunité est la première chose que je veux aborder. Il est très difficile de bien gérer toute la documentation.

Pour ce qui est du respect au contrat, nous apprécions l’engagement du NGPC de nous fournir des mises à jour périodiques et je suggère que pendant chaque réunion de l’ICANN, on pourrait faire cette mise à jour et que le GAC puisse poser des questions à l’avance à partir de ces rapports mis à jour.

Je peux parler des questions liées à l’exactitude du WHOIS que nous avons abordé lors de notre réunion de Singapour et que nous avons présenté dans notre communiqué. La réponse semblerait tourner autour d’un nouveau système d’information du WHOIS et il s’agit d’une candidature publiée le 16 Mai 2014.

Vu l’intérêt au niveau de cette question pour les gouvernements, nous proposons de réviser le système WHOIS. Et les Etats-Unis proposent aussi de faire un rapport et une mise à jour par rapport au RFP. Et que le début du système soit traité dans la réunion de Los Angeles. Nous proposons un rapport pilote.

Et les Etats-Unis disent que l’ICANN mène des conversations avec les registres et les bureaux d’enregistrement pour établir le processus à travers duquel les registres inexacts seront transmis aux bureaux d’enregistrement, et comment cela va être résolu et vérifié encore une fois par le système de vérification de certitude.

Nous offrons à l’ICANN de présenter un rapport mis à jour pour ces conduites et s’assurer que le GAC ait la possibilité de donner ses opinions. Pour ce qui est des audits de sécurité, la réponse du NGPC face aux questions du GAC par rapport à ces mécanismes et aux délais pour faire des contrôles de sécurité de la part des registres indiquent que l’ICANN demanderait les apports de la communauté pour développer un cadre afin que les registres répondent aux risques de sécurité identifiés.

Cependant, la communication du 6 Juin ne mentionne aucun paramètre. L’ICANN devrait donc fournir un rapport mis à jour au GAC à propos de cette consultation. Et qu’afin de s’assurer que nous avons tous la possibilité de donner notre opinion, nous puissions avoir ce rapport.

Je voudrais aussi aborder deux petites questions qui sont en cours. Je dois dire que par rapport à la validation et à la vérification des données, des paramètres de la chaîne de caractères, les Etats-Unis sont déçus parce que ceci a été déjà présenté dans le communiqué d’Avril 2013 de Beijing où on a dit que les registres pour les chaînes de caractères qui représentaient des secteurs régulés ou hautement régulés devaient être vérifiés et valider les données des titulaires des noms de domaine.

L’avis du GAC demandait que les opérateurs de registre puissent faire une analyse des bureaux d’enregistrement de catégorie 1 pour vérifier que tout était en règle. On a mentionné les secteurs bancaires et le secteur pharmaceutique. Nous avons aussi demandé que les bureaux d’enregistrement ou les titulaires devraient donner un type de « représentation » et je le dis entre guillemets et démontrer qu’ils avaient les paramètres nécessaires pour éviter des dommages. En réalité, nous pensons que les registres dans les gTLD représentent ces chaînes de caractères soient vraiment intéressés à démonter leur engagement vis-à-vis des meilleures pratiques pour s’assurer que toutes ces données soient validées.

Nous avons vu que la plupart des candidats aux nouveaux gTLD qui ont répondu au communiqué de Singapour adhèrent à cet avis du GAC qui demande la vérification et la validation de ces données. Alors, il y a un intérêt général, un intérêt de haut niveau parmi les candidats aux nouveaux gTLD qui sont clairement responsables de faire cela et ils considèrent que cette vérification est leur responsabilité.

Alors nous demandons au Conseil d’Administration de reconnaître qu’il y a un nombre significatif de registres potentiels notamment associés à ces chaînes de caractères hautement réglementées qui veulent faire cette vérification et cette validation. Et que d’autres registres pourraient suivre cette ligne d’action. Alors, nous voudrions une vérification et une validation.

Pour ce qui est de la résolution de litiges en faveur de l’intérêt public et de ce processus, on n’est pas le seul gouvernement qui a remarqué que c’est vraiment un véritable défi de voir, le PICDRP va nous donner une

méthode pour traiter les méthodes sous le malware. Il y a très peu de niveau de détails.

Alors le PICDRP suggère que l’ICANN n’accepte pas de mettre en place une mesure de réparation. Il semblerait qu’il y a une lacune importante dans ce PICDRP et peut-être il n’y a pas de résolution dans le rapport de non-respect. Si l’opérateur de registre n’est pas d’accord avec la mesure de remédiation.

Il semblerait que l’on puisse invoquer un autre processus de résolution de litiges. Cela nous a pris de plus de 105 jours. Une période trop longue à mon avis et où il faut trouver une solution. Par exemple, pour les bothnet, ce qu’il faut résoudre immédiatement.

Alors nous demandons au NGPC de reconsidérer l’avis de GAC de Singapour et que le NGPC donne une résolution plus définitive pour s’assurer d’aborder les questions de non-conformité.

Je voudrais finir avec une question qui est très importante pour les Etats-Unis et certainement mes collègues vont être d’accord. L’avis du GAC sur la question d’assurer qu’il n’y aura pas de politique d’enregistrement discriminatoire ou préférentiel pour les chaînes de catégorie 2. Le NGPC semble être revenu au GAC en suggérant que la demande de transparence respecte l’intention et l’esprit de l’avis du GAC. Et ceci nous ramène à Beijing. Nous avons des exemples de Singapour qui montrent qu’il est tout à faire possible d’être discriminatoire et en même temps on est transparent. C’est donc la fin de mon exposé. Mais je demande de reconsidérer que la transparence n’est pas suffisante pour nous protéger d’un traitement discriminatoire.

Merci.

PRESIDENTE DRYDEN: Merci les Etats-Unis. Vous voulez répondre aux commentaires?

AKRAM ATALLAH: Merci les Etats-Unis. C’est vraiment long ce que vous avez dit si vite, je vous demande de m’envoyer le document pour pouvoir vous répondre.

Lorsque nous parlons des questions liées à la conformité, je voudrais mentionner que nous travaillons du point de vue de la conformité culturelle au sein de l’ICANN. Non seulement, une culture de conformité au sein de l’ICANN mais aussi au sein de toute l’organisation pour nous assurer que tous les registres qui lancent les TLD sachent bien qu’est-ce qu’on va lancer, qu’est-ce que nous sommes en train de lancer, qu’il n’y ait pas de répétitions.

Alors je veux souligner que l’on parle de développer une culture de la conformité au sein de l’organisation.

Pour ce qui est du PICDRP, ce n’est pas la seule chose que nous faisons pour les engagements d’intérêts publics. Il y a d’autres programmes, un programme proactif qui va établir des échantillons des TLD périodiquement et les PIC vont faire partis de ces audits qui vont être effectués.

Je veux vous rappeler que le processus de PICDRP n’est pas la seule façon d’analyser une question liée aux engagements d’intérêts publics

ou de conformité. On peut parler de plaintes, par exemple au niveau de la presse, quelque chose qui ait attiré l’attention des médias ou une plainte normale et que l’Equipe de la Conformité doit étudier. Il n’y a rien qui nous empêche d’analyser une controversion des PIC ainsi que l’on ferait avec toute question de non-respect contractuel des registres.

On a eu d’autres demandes au NGPC. J’espère que cela soit abordé par le GAC encore une fois et que le NGPC tienne compte de tout l’avis.

PRESIDENTE DRYDEN: Merci.

CYRUS NAMAZI: Je veux faire référence à ce système d’information, de l’exactitude que vous venez de mentionner. Le RFP est publié en ligne et si le GAC souhaite avoir une mise à jour avant la réunion de Los Angeles, nous serons heureux de vous le présenter. Je voulais tout simplement vous dire cela.

PRESIDENTE DRYDEN: Merci beaucoup de votre proposition. Et pour résumer un peu les commentaires des Etats-Unis, j’espère qu’au GAC, nous pourrions traiter ces questions plus en détails. Que ce soit à partir de la transcription ou en revenant aux questions centrales que je pourrais vous transmettre avec plaisir pour que vous nous donniez vos réponses parce qu’il y a des aspects qui concernent aussi le NGPC. Et il est important de transmettre cette information pour que vous puissiez favoriser les communications.

Ok. La Norvège, l’Allemagne, le Danemark, la Commission Européenne. Et puis le temps restant, on va le consacrer aux aspects concernant la conformité.

La Norvège.

NORVEGE:

Merci, Madame la Présidente. Merci beaucoup au personnel de l’ICANN de nous avoir présenté toutes ces informations.

J’ai une question en revenant à la question de.AFRICA. Nous comprenons bien la frustration du fait des difficultés pour comprendre le processus. Alors, j’ai une question là-dessus, concernant le panel de révision indépendante.

Je sais que c’est un mécanisme de responsabilité mais j’espère que ce panel puisse opérer suivant des normes procédurales. Ma question est la suivante: où est-ce que ces procédures légales sont décrites pour le fonctionnement de ce panel?

Je crois aussi que l’on peut s’attendre à ce qu’un panel de ce genre doive respecter des exigences en termes de délais pour le traitement d’une question en particulier. Je crois que ce serait important pour avoir un système prévisible pour la réédition de compte, pour tout ce ayant trait à la réédition de compte. Je ne sais pas si vous pourrez à ce commentaire. Ce serait vraiment utile.

Une autre question par rapport à la réponse que vous avez donnée aux Etats-Unis sur le processus d’audit, les spécifications liées aux

engagements d’intérêts publics. Parce que cela est lié à un autre processus. Alors, je crois qu’il y a beaucoup de collègues ici qui partagent l’idée qu’il y a beaucoup de processus différents et que nous devons traité tout cela soigneusement pour expliquer clairement les différentes procédures ou les différents processus avec leurs délais, leurs exigences. Parce que je crois que cela devient assez confus.

Vous pouvez avoir dans le site Web des gTLD et le Wiki décrivant ces différents processus et comment ils sont liés aux différentes étapes et processus. Peut-être cela serait vraiment utile.

Merci.

CHRISTINE WILLETT:

Je peux vous signaler très rapidement l’article IV des règlements de l’ICANN. L’article IV, dans la section 3 où l’on décrit les activités, les processus de révision indépendants. Il y a des informations de type général là.

Et il y a aussi des graphes sur le site Web de l’ICANN et je suis d’accord avec vous. Il y a beaucoup de processus au sein de l’ICANN, beaucoup de procédures indépendantes à différents points, qui sont décrits dans différents espaces du site Web. J’apprécie votre suggestion et j’en tiendrai compte.

CHAIR DRYDEN:

Très bien. Maintenant... Vous avez une question complémentaire, la Norvège?

NORVEGE: Oui. Au chapitre IV des règlements, il n’y a pas de critères de délais spécifiques pour le travail du panel, pour qu’il donne des réponses dans des délais déterminés.

AKRAM ATALLAH: J’ai cru comprendre que nous utilisons l’ICDR, c’est l’organisation qui réalise ces procédures, et nous suivons leurs règles. Si vous rentrez sur leur site Web, vous allez trouver leurs règles.

Mais indépendamment de cela, nous allons vous donner davantage d’informations lorsque nous en aurons à notre disposition.

PRESIDENTE DRYDEN: Maintenant, la parole pour l’Allemagne.

ALLEMAGNE: Merci, Madame la Présidente et merci encore de l’information qui nous a été présentée cet après-midi.

Ma question concerne ce que nos collègues ont mentionné. Ma question concerne l’avis de catégorie 2 et la question sur comment des propositions supplémentaires peuvent être apportées à des secteurs fortement réglementés. L’ICANN essaie d’établir aussi un processus. Enfin, nous voulons voir quel est le fonctionnement de la mise en œuvre.

Moi, ce qui m’inquiète surtout, c’est comment sont débattues les candidatures sur des identificateurs corporatifs. Nous avons donné notre avis à cet égard et, avant l’avis du GAC, nous avons entendu que des pays de langue Allemande avaient une candidature concernant GmbH. C’est une société anonyme solennellement. Et il y a des procédures pour garantir que seuls les candidats, les titulaires de nom de domaine, qui ont cette modalité constitutive puisse demander des domaines ayant un.GMBH.

Dans notre législation nationale, c’est une condition légale. Dans d’autres pays de langue Allemande, on a parlé de cela. Ce que nous demandons maintenant, c’est que l’ICANN nous dise comment cela sera mis en œuvre, comment cela a été mis en œuvre. Et s’il y a une conformité contractuelle du contractant en ce sens-là parce que c’est très important pour nous.

Merci beaucoup.

CHRISTINE WILLETT:

Merci beaucoup de votre question. Sur l’avis de catégorie 1, et en ce qui concerne les sauvegardes, nous pouvons répondre à cela par écrit. Mais de façon très résumée, en ce qui concerne les sauvegardes, elles sont décrites sur dix engagements concernant l’intérêt public, et comme une partie du système de passation de contrat, pour chaque candidat, nous considérons le système de régulation, le type de chaîne de caractères. Et nous identifions laquelle de ces sauvegardes doit être appliquée à chacun de ces candidats pour savoir si c’est une chaîne de caractères fortement réglementée ou s’il y a des sauvegardes publiées telles que

celle qui concerne la mise en œuvre. Et chaque contrat de registre individuel, si c’est applicable, et je crois comprendre qu’il n’y a pas une mise en œuvre uniforme de ces sauvegardes. Donc cela est basé sur la résolution du NGPC, et nous les mettons en œuvre sur les sauvegardes approuvées par le NGPC concernant les avis de catégorie 1.

PRESIDENTE DRYDEN:

Merci.

Maintenant, le Danemark, la Commission Européenne et ensuite les Pays-Bas. Le Danemark.

DANEMARK:

Merci Madame la Présidente. Je veux premièrement remercier l’ICANN de ce rapport qui a été très utile pour nous. Je voudrais aussi enfin exprimer ma reconnaissance sur le tableau de bord et les réponses aux questions posées par le GAC au communiqué de Singapour.

Après avoir regardé le tableau de bord, nous continuons à nous inquiéter de la nature contraignante de ces mécanismes, de la résolution de litige des PIC, les engagements d’intérêt public, la manière dont les autorités, les tierces parties peuvent utiliser ces mécanismes de façon efficace.

Merci.

PRESIDENTE DRYDEN: Merci le Danemark. Je crois que nous pouvons continuer avec notre liste. Maintenant c’est la Commission Européenne.

COMMISSION EUROPEENNE: Merci, Madame la Présidente ainsi que les membres du Conseil d’Administration de l’ICANN qui sont ici pour présenter leurs résumés.

La Commission Européenne, ses états membres et les agences d’application de la loi ont identifiés les points suivants concernant le tableau de bord et ils vont présenter aussi au Conseil d’Administration certaines questions présentées dans le communiqué de Singapour. Pour montrer que nous ne cherchons pas une réponse immédiate et que nous ne voulons pas prendre davantage de temps sur ce débat parce qu’il y a d’autres problèmes qui se chevauchent avec cette intervention. Nous voulons qu’il y ait une coopération entre les membres du GAC qui ont le même avis d’une manière plus structurée et plus complète pour le Conseil d’Administration et pour que des interactions pertinentes aient lieu.

Pour le cas de.SPA, nous estimons que nous sommes déçus parce qu’après un accord entre le gouvernement de Belgique et l’un des candidats de.SPA, cette chaîne de caractères sera mise aux enchères n’importe où.

PRESIDENTE DRYDEN: Pourriez-vous parler plus lentement, s’il vous plait?

COMMISSION EUROPEENNE: Nous estimons que cela peut présenter une précédente problématique.

Le premier, ce sera le processus de ces groupes controversés pour la négociation. Et la deuxième concerne les candidatures communautaires. Nous voudrions dire que pour le dernier cas, le GAC a donné un avis clair pour donner la priorité à ce type de candidature communautaire.

On ne sait pas non plus si le PICDRP peut être invoqué par les équipes ou les acteurs qui ne sont pas les autorités gouvernementales. Il semblerait que le gouvernement doive payer pour invoquer le PICDRP et faire face à des coûts pour protéger l’intérêt public.

La vérification des licences pour les chaînes de caractères appartenant à des secteurs fortement réglementés ne sont pas mises en œuvre de façon appropriée, suivant l’avis du GAC. Et il semble que cela ne va pas éviter l’utilisation frauduleuse envers les consommateurs.

Si nous revenons aux mesures de remédiations alternatives au PICDRP, d’après ce qu’Akram Atallah a dit tout à l’heure, il semblerait qu’il n’y a pas de réponses du Conseil d’Administration. Il semblerait que le seul moyen administratif soit les actions administratives et l’exécution du gouvernement.

Il me semble que cela peut avoir des problèmes parce que cela ne coïncide pas avec ce qui nous a été dit jusqu’ici. Il faudrait donc mettre à jour cet article en particulier dans le rapport présenté au GAC.

Dernier commentaire. Je voudrais remercier particulièrement les collègues des organismes responsables de l’application de la loi qui ont pu venir pour la première fois à la réunion de l’ICANN de Bruxelles. Cela

concerne la mise en œuvre des sauvegardes. Lorsque le NGPC avait répondu au GAC, ils ont eu une information qui n’était pas tout à fait satisfaisante dans une dernière étape du processus. Elle a rendu difficile l’analyse de ces apports et de donner une réponse cohérente à cette étape-là. Les observations suivantes peuvent être commentées mais il faut ensuite vérifier l’information dans le WHOIS pour la sauvegarde de catégorie 1, le NGPC répondit qu’il semble bien qu’il n’y a pas de spécifications pour le processus. Le délai, la méthodologie pour la vérification de ces points. Le NGPC a parlé de procédure future qui aurait lieu avec des fournisseurs de service et qui allait jeter une lumière sur cette industrie ou les critères de cette industrie. Deuxièmement, quant aux vérifications de sécurité, des détails n’ont pas été donnés sur l’opportunité de la création d’un cadre pour les opérateurs de registre. Ni la réponse du NGPC n’a tenu compte de la question des solutions provisoires.

Le PICDRP décrit dans le NGPC n’est pas défini comme il le faut pour le résultat. Spécialement pour les cas urgents, cela aurait l’air d’être un peu trop long et trop chargé de définition pour pouvoir parvenir à une résolution finale. Nous voudrions signaler qu’il ne faudrait pas qu’il y ait de coûts pour les gouvernements ou pour les organisations publiques.

Nous pensons que c’est un problème qui devient de plus en plus urgent au fur et à mesure que les nouveaux gTLD sont en ligne.

Il ne faudrait pas accepter que le NGPC réponde constamment en disant que dans l’avenir il va aborder les problèmes auxquels nous devons faire face à l’actualité. Nous croyons que le GNPC et l’ICANN devraient donner au GAC une réponse complète et satisfaisante aux soucis

soulevés depuis le communiqué de Pékin. Merci beaucoup de votre attention.

PRESIDENTE DRYDEN:

Je crois que le personnel de l’ICANN a pris note de cela et qu’il va inclure ces commentaires dans le résumé des questions soulevées par rapport à notre réponse du NGPC du tableau de bord. Surtout en ce qui concerne les sauvegardes.

Maintenant, les Pays-Bas et puis l’Indonésie.

PAYS-BAS:

Merci, Heather. Je voudrais aussi parler de.AFRICA. Pour être aligné sur ce que mon collègue Norvégien a dit, je voudrais vous présenter l’expérience du côté du gouvernement qui se rapporte à la prévisibilité du processus et qui concerne les droits de quelqu’un demandant une licence ou une autorisation pour un produit ou pour un service gouvernemental.

L’un des processus éléments dans ces processus de prévisibilité concerne le délai prévisible. Et même dans les Pays-Bas, nous avons une réglementation, quand on nous demande une certaine licence, s’il n’y a pas de réponse au bout de six semaines, on obtient automatiquement la licence. Je pense que cette notion de prévisibilité, c’est quelque chose qui, par suite de la complexité de plusieurs processus, c’est quelque chose qui peut être plus élaboré dans le cadre des procédures mais cela devrait exister. Merci beaucoup.

PRESIDENTE DRYDEN: Maintenant c’est l’Indonésie qui prend la parole.

INDONESIE: Merci, Madame la Présidente. Je voudrais exprimer ma reconnaissance aux orateurs et à ceux qui nous ont présentés leur rapport concernant les gTLD. Ils nous ont donné beaucoup plus d’informations pour nous tous, et moi en particulier.

Mon commentaire, très bref, est lié à l’intérêt public. Les tâches d’un gouvernement, c’est de préserver l’intérêt public. La question est de savoir ce que signifie l’expression « intérêt public ». Il se peut donc que pendant le processus de consultation publique et même après la délégation du gTLD, il se peut qu’il y ait un autre opérateur qui exploite un gTLD en particulier et qu’il n’y ait pas de problème. Mais parfois, lorsqu’il y a des modifications pour la question de l’intérêt public, il y a certains gouvernements qui pourraient se plaindre ou qui voudraient présenter une plainte sur un nom de gTLD en particulier.

Je voudrais, pour ceci, signaler que cela peut se passer. L’organisation de l’ICANN devrait donc faire attention à ces questions d’intérêt public qui peuvent être soulevées à un moment donné ou à un autre.

PRESIDENTE DRYDEN: Merci beaucoup. Il nous manque très peu de temps pour 6 heures et demi. Il me semble que c’est le moment de conclure notre journée. Je veux remercier le personnel de l’ICANN d’être venu.

Et je veux présenter mes excuses à Maguy Serad et à son équipe parce que c’était une question très importante et c’est pour cela que nous avons dû modifier cette partie de l’ordre du jour.

Quant au GAC, nous avons abordé plusieurs thèmes dans nos discussions liés aux nouveaux gTLD. Je pense que nous avons déjà une voix qui a été frayée et il y a un certain accord par rapport à la protection des IGO et ainsi que pour la protection de la Croix Rouge et du Croissant Rouge et nous avons entendu aussi certains membres du GAC demander des éclaircissements ou présenter des inquiétudes concernant .SPA, .WINE, .VIN, .AFRICA.

Et nous allons nous entretenir un peu plus longuement au sein du GAC. Et il faut qu’il y ait une communication plus fluide sur tous ces points-là, y compris pour les sauvegardes avec le NGPC lorsque nous aurons notre réunion avec le Conseil d’Administration.

Nous n’avons pas prévu d’autres réunions avec le NGPC. Donc, lorsque le GAC aura sa réunion avec le Conseil d’Administration à la fin de la journée de Mardi.

Bon le GAC soulèvera ces questions, ces problèmes et nous allons donc nous centrer sur ces points-là pour pouvoir en faire un suivi, pour voir comment le GAC continue à débattre de la question des sauvegardes et de tout ce qui concerne la conformité. Nous n’avons pas pu aborder la question de la conformité en profondeur. Je pense que nous pouvons commencer par là.

Nous allons donc demain nous réunir à 9 heures du matin. Je vous prie d’être ici de bonne heure pour que nous soyons ponctuels. Nous avons une journée pleine de réunions.

Je vais donc maintenant céder la salle à point Frogans. Les membres du GAC qui s’intéresseront à cela. Bon, ils vont nous présenter leur projet. Si vous n’êtes pas intéressé par cela, il faut que je vous rappelle que cela ne fait pas partie de l’ordre du jour du GAC mais c’est l’occasion d’entendre parler de ce projet.

Pour ceux qui ne resteront pas ici pour cette présentation, je vous prie de m’accompagner aussi vite que possible et que nous quittions la salle aussi vite que possible pour la libérer pour ceux qui viennent après nous. Merci beaucoup. Bonne soirée à vous tous.

ALEXIS THOMAS:

Bonjour, je m’appelle Alexis Thomas. Je suis représentant d’une organisation à but non lucratif. Et j’ai inventé la technologie de Frogans en 1999. Je voulais vous donner des informations à propos de ce projet.

Est-ce que je peux demander aux personnes qui sont dans la salle d’écouter l’exposé du projet Frogans. Et pour ceux qui ne souhaitent pas rester pendant la présentation, je vous demande de quitter la salle. Et si cela vous intéresse de prendre vos places aussi vite que possible. Ce n’est que 10 ou 15 minutes et tout sera très vite fait. C’est difficile de le faire si vous êtes toujours là en train de causer.

En premier lieu, je vous remercie de l’occasion de faire notre présentation de la technologie Frogans. Je vais encore me présenter. Je m’appelle Alexis Thomas.

Pourquoi faisons-nous cette présentation aujourd’hui? Notre premier motif c’est de vous amener une information concernant un nouveau gTLD qui a été récemment délégué: FROGANS. Parce que le gTLD.FROGANS va permettre qu’une nouvelle technologie apparaisse sur Internet.

Le deuxième motif est le suivant: cette technologie devrait nous aider tous, à l’échelle mondiale. Comme je l’ai dit, l’objectif de la technologie Frogans est d’introduire une nouvelle couche logicielle sur l’Internet. Comme vous pouvez le voir dans cette diapo, l’Internet est formé de trois couches opérationnelles.

En bas, nous avons l’infrastructure des télécommunications, concernant toute la tuyauterie, pour ainsi dire. Ensuite, vous avez le trafic et le routage, concernant le DNS et c’est tout ce qui concerne le DNS et toute l’ICANN. Et enfin, les applications génériques concernant les couches logicielles ainsi que le Web et le courriel.

Bien sûr, il y a une conception erronée du Web et de l’Internet et c’est deux choses qui sont séparées comme la couche de Frogans que nous allons présenter, nous avons une nouvelle couche de logiciel sur Internet, comme le Web.

Dans ce contexte, le gTLD.FROGANS n’agit pas de la même manière que les autres gTLD qui ont été délégués. En ce sens-là, le gTLD.FROGANS

sera utilisé seulement pour traiter les ordinateurs nécessaires pour le fonctionnement. Ce gTLD.FROGANS ne sera pas créé pour créer de nouveaux sites de domaines ou de site Web. L'usage sera semblable par celui qu'avait proposé Jean Postel en 1994.

Je voudrais maintenant vous raconter un tout petit peu ce que l'on peut faire avec la couche logicielle Forgans. Son but est de permettre la publication de contenus en ligne.

Voilà ce que nous voyons sur cette diapo. Les sites Frogans qui auront le droit ou le privilège sur l'Internet permettront la publication de nouveaux types de contenu. Voilà donc, en représentation fonctionnelle, ce que l'on pourra voir sur un site Frogans. Bien sûr, il y a d'autres possibilités, mais ce n'est qu'une idée à vous présenter.

Voilà l'un des points centraux de la publication du site Frogans concerne la forme pouvant être choisie par celui ou celle qui publie. On peut faciliter aussi la navigation dans des dispositifs plus petits et la sécurité est plus forte sur les sites Frogans.

Le format a été conçu de telle manière qu'il puisse avoir des contenus légers, pour qu'il puisse être transmis par toutes sortes de réseaux, même lorsque la largeur des bandes n'est pas très grande.

Bien sûr, les sites Frogans peuvent être visionnés sur un code international sans avoir d'installation sophistiquée dans le dispositif, ce qui est très intéressant pour les publications internationales.

Je voudrais vous montrer aussi dans les diapositives suivantes comment ils apparaissent dans différents dispositifs. Vous voyez, c'est des

multiplateformes, ils ont la même expérience d’exploration dans les différents dispositifs. Depuis un dispositif mobile jusqu’au bureau. Et ils sont exécutés de la même manière sur toutes les plateformes présentes ou à venir.

Quant au navigateur, vous avez besoin d’un logiciel qui peut être téléchargé gratuitement et qui est disponible dans tous les pays. Il est très facile à utiliser et l’installer permet de garder la confidentialité de l’utilisateur final.

Je vais vous montrer comment on peut accéder à ces sites Frogans par les différents identificateurs. Comme pour la couche URL où on a besoin des URL, la couche MEL demande des adresses électroniques avec un arobase distinctif, nous avons besoin d’autres identificateurs, des adresses très simples, très courtes, suivies du nom du site. Elles sont vraiment internationales. Les spécifications techniques sont basées sur Unicode et sur la norme d’Unicode. Elles sont basées sur les meilleures pratiques du DNS et de l’IDN pour tout ce qui est lié aux politiques de confidentialité.

Je vais maintenant vous montrer dans la prochaine diapo, OP3AFT. Il s’agit de l’organisation sans but lucratif que nous représentons, qui est une organisation à but non lucratif, siégeant à Paris, en France et qui propriétaire de la technologie Frogans. Le logiciel, les brevets, les marques déposées, les droits commerciaux. Cette organisation est aussi propriétaire du gTLD.FROGANS.

Il est important de signaler qu’il s’agit d’appliquer la technologie Frogans pour l’intérêt public. Si l’on lit la mission de cette organisation,

l’on peut voir clairement quel est son intérêt pour le développement à long terme. Elle est centrée sur l’intérêt public et les conditions d’utilisation de Frogans sont basées sur l’esprit des législations nationales. Par exemple, pour la publication, il faut respecter les lois nationales en ce qui concerne la publication, et celui ou celle qui publie le contenu.

[FIN DE LA TRANSCRIPTION]